

L'hon. M. Pickersgill: C'est une question brève. Je voulais demander au ministre s'il est bien question, dans la lettre du premier ministre québécois, d'un accord. S'il en est question, voudrait-il relire la phrase, je ne l'ai pas saisie.

L'hon. M. Fleming: C'est dans le harsard. Son collègue a une copie de la lettre. La lettre suivante a été adressée par le premier ministre du Canada au premier ministre Barrette le 2 février. En voici le texte:

Monsieur le premier ministre,

J'apprécie les propositions constructives contenues dans votre lettre du 21 janvier et je crois qu'elles serviront de base aux discussions qui permettront de conclure une entente sur les divers aspects des subventions aux universités.

Je suis heureux d'apprendre que votre gouvernement souscrit au principe général proposé en vue de régler le problème et s'il faut élucider d'autres points afin d'en venir à un accord sur les questions de détail, j'estime que la meilleure façon de procéder serait d'avoir sous peu des entretiens entre les représentants des deux gouvernements. Si de tels entretiens vous agréent, je désignerai l'honorable Donald M. Fleming comme représentant du gouvernement fédéral et j'attends une réponse de vous sur la date éventuelle où de tels entretiens pourront avoir lieu.

Veuillez agréer...

Le 5 février le premier ministre du Québec a répondu ce qui suit:

Monsieur le premier ministre,

Je viens juste de recevoir votre lettre du 3 février répondant à la communication que je vous avais adressée récemment au sujet des négociations entreprises il y a quelques semaines entre votre gouvernement et le nôtre au sujet des subventions aux universités de la province de Québec.

La proposition que vous me faites de rencontrer l'honorable Donald M. Fleming, en qualité de représentant du gouvernement fédéral, et la célérité avec laquelle vous avez répondu à ma lettre m'autorisent, je présume, à penser que nous serons vous et moi très prochainement en mesure d'annoncer que l'espoir déjà exprimé d'un règlement concernant les subventions aux universités s'est réalisé.

Sous réserve de quelques heures d'avis, je serai donc très heureux de rencontrer l'honorable M. Fleming selon qu'il lui conviendra, à Québec, si la chose peut s'arranger.

Je pourrais peut-être rencontrer votre représentant à Montréal, mais je ne pourrais guère fixer une date pour cette rencontre car je suis toujours retenu à Québec par la session qui commence maintenant sa période la plus active.

Si l'honorable M. Fleming est disposé à venir à Québec, je lui serais très reconnaissant d'accepter mon invitation, et je répète que je regrette de ne pouvoir, pour les raisons que je viens d'exposer, aller le rencontrer à mi-chemin.

Veuillez agréer mes sentiments distingués,

Antonio Barrette.

Nous avons là, toute la correspondance qui s'est échangée entre les deux gouvernements. Ils ne se sont rien écrit d'autre.

Après réception de la dernière lettre du premier ministre Barrette...

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permet-il une question sur la correspondance qu'il a lue? Peut-il nous dire, à titre de renseignement simplement, si la communication du premier ministre, que M. Barrette annonçait dans sa lettre, a été faite en définitive?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le député est un peu impatient et il anticipe. Je fais un exposé sur les discussions qui ont eu lieu.

Après réception de la dernière lettre du premier ministre, je me suis rendu à Québec pour le voir. J'étais très heureux d'y aller à cette fin. A ce moment-là, comme les députés le savent, le gouvernement québécois avait déjà, faisant usage de ses droits constitutionnels, présenté à l'assemblée législative son programme législatif. Il a présenté son programme sans demander l'autorisation de quiconque, n'ayant du reste jamais eu aucun motif de le faire. La province de Québec est une province souveraine. Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'assemblée législative de Québec est une assemblée législative souveraine et le gouvernement du Québec a toujours le droit de soumettre des mesures législatives à l'assemblée législative de cette province sans demander la permission ou l'autorisation de qui que ce soit. C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement provincial. Comme il est dit dans certaines des lettres que j'ai lues, c'est une décision du gouvernement de Québec.

Il a décidé de poursuivre l'étude de son programme législatif, peu importe ce qui résulterait des pourparlers avec le gouvernement fédéral. Lors de l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le premier ministre Barrette à Québec, l'occasion m'a donc été donnée d'étudier de façon plus détaillée quelles seraient les conséquences des bills dont l'assemblée législative était alors saisie, vu qu'ils y avaient déjà été présentés. Cette rencontre a aussi fourni au premier ministre Barrette l'occasion d'obtenir tous les renseignements possibles sur les intentions du gouvernement fédéral relativement aux mesures législatives comprises dans le bill qui est maintenant soumis à ce comité.

Il n'y a rien de secret, rien de mystérieux. J'ai déposé tout ce qui a été échangé par écrit entre les deux gouvernements et j'ajoute que chacun a compris les intentions législatives de l'autre et que chacun a exercé ses droits constitutionnels, selon ses responsabilités constitutionnelles. Voilà où en sont les choses.

Les députés savent, j'en suis sûr, que les projets de loi alors inscrits au Feuilleton de l'assemblée législative de Québec ont été ensuite adoptés et qu'ils ont reçu la sanction royale le 10 mars. Ces mesures législatives qui